

DL/EA

	Date	Décision	Nature	Folio n°
Flers Agglo Communauté d'agglomération	19.05.2023	D940	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT				

D E C I S I O N

par délégation du
Conseil Communautaire

OBJET	ESPACE FRANCE SERVICES FLERS DEMANDE DE FINANCEMENT 2023
--------------	---

A la date ci-dessus, le Président de Flers Agglo,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales en son article L 5211-10,

Vu la délibération n° 2023-864 du 13 avril 2023, reçue en sous-préfecture le 18 avril suivant, lui déléguant une partie des attributions de l'Assemblée communautaire prévues par l'article précité, et notamment la délégation n° 23,

A PRIS LA DECISION figurant au verso.

Compte rendu donné à la prochaine séance ordinaire du Conseil Communautaire	
Date d'affichage et d'envoi à la Sous-Préfecture	19 MAI 2023
Date de mise en ligne sur le site internet	19 MAI 2023

Les Espace France Services a pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les Publics. En outre, ce réseau présente un panel de services homogènes et cohérents plus larges que les dispositifs précédents de sorte à répondre au mieux aux besoins formulés par les usagers

Le financement de chaque structure est forfaitisé à hauteur de 35.000 € par an. Ce montant est réparti entre le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds Inter-Opérateurs (FIO).

Cette somme de 35.000 € est allouée au titre d'une participation pour le fonctionnement des structures déjà labellisées ce qui est le cas de l'établissement de Flers.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter l'attribution de la somme précitée pour l'Etablissement France Services de Flers.

Le Président décide :

DE DEPOSER une demande de subvention au titre du FNADT et du FIO pour le fonctionnement l'Etablissement France Services de Flers.

Le Président,

Yves GOASDOUE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20230519-D940-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/05/2023

Publication : 19/05/2023